



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Lundi 25.09.2023

à 20 Heures

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Annie-France MONDELIN, Maire, en suite des convocations du 18 septembre 2023.

Présents : Mondelin Arnoux Prieur Lassot Jehanno Guinet Carvalho Lallias Bourrachot Fournal Cassier Cuissinat Lageneste

Absent(e) excusé(e) : Pierre-Yves Pigeron donne pouvoir de vote à L. Carvalho

Le quorum est atteint. La séance peut commencer.

Secrétaire de séance : M. Yohan Cuissinat

Avant de commencer la séance, Madame le Maire souhaite revenir sur des propos télévisés qui affirment aux Français : « *Quand vous avez votre taxe foncière qui augmente, ce sont les communes* » alors qu'en fait, ce sont les bases votées par l'Etat, soit pour cette année + de 7 %.

Madame le Maire indique que la commune de Molinet n'a pas augmenté les impôts fonciers depuis longtemps, cependant ce sont les bases foncières de l'état qui, elles, ont été fortement augmentées.

Le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation :

I – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juillet 2023

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

II – Bâtiments – voirie et services communaux

III – Administration Générale

1. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – remplacement d'un membre démissionnaire

Vu la délibération n° DEL2020028 du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant nomination des élus membres du Centre Communal d'Action Sociale « CCAS »,

Vu le courrier reçu le 27 juillet 2023 par lequel Madame Valérie Magnette fait part de sa démission de ses fonctions de Conseillère Municipale.

Considérant que Madame Valérie Magnette avait été désignée pour siéger comme membre représentant la Ville au CCAS,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- désigne M. Jean-Paul Fournal comme représentant de la Commune au sein du Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de Madame Valérie Magnette, démissionnaire.

Madame le Maire rappelle la liste des élus membres du Centre Communal d'Action Sociale représentant la Commune :

- Monsieur Philippe Lassot
- Madame Nicole Prieur
- Monsieur Jean-Paul Fournal
- Monsieur Gérard Lallias
- Madame Yvette Lageneste

► Vote : unanimité des membres présents ou représentés

IV – Finances

1. Tarifs des pavés publicitaires pour la prochaine édition du Bulletin Municipal

La Municipalité de Molinet va éditer un Bulletin Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- maintient les tarifs des pavés publicitaires proposés aux annonceurs :
 - ↳ 40 € pour 1/8^{ème} de page,
 - ↳ 70 € pour 1/4 de page,
 - ↳ 100 € pour 1/2 page.

Ces sommes seront versées par chèques libellés à l'ordre du Trésor Public.

Madame le Maire est chargée par le Conseil Municipal de l'encaissement de ces chèques.

► Vote : unanimité des membres présents ou représentés

2. Décision Modificative : virement de crédits

Madame le Maire présente :

Du fait du taux variable de l'emprunt signé en 2013 se rapportant à la mise aux normes de la station d'épuration + transfert des effluents, le taux est passé de 5,3 % (3^{ème} trimestre) à 5,748 % pour le 4^{ème} trimestre, alors qu'il était de 3,753 % en début d'année 2023.

La somme prévue au BP de 24 000 € ne suffira pas pour honorer la dernière échéance (solde article au 31/08 = 6 104,43 € et échéance au 30/11 = 7 245,13 €)

Le Conseil Municipal adopte la *décision modificative « assainissement »* (jeux d'écriture → opérations comptables mais sans mouvement de fonds) pour :

↳ augmentation du taux intérêts (emprunt à taux variable)

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Article (Chap.) – Opération	Montant
61523 (011) : Réseaux	- 1 141,00
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	1 141,00
Total dépenses	0,00

► Vote : unanimité des membres présents ou représentés

3. Versement d'une subvention à l'Union Cycliste Digoinaise

Madame le Maire indique :

Sachant que l'association « les Cyclos » de Molinet s'est dissoute début septembre, c'est l'UC de Digoïn qui a organisé la course cycliste, dimanche 10 septembre 2023, pour la fête patronale.

De ce fait, il avait été annoncé, lors de la séance du Conseil Municipal du 12 juin dernier que la commune verserait la subvention après la course.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- alloue une subvention de 1 000 € à L'UCD

► Vote : unanimité des membres présents ou représentés

4. Subvention exceptionnelle « urgence Maroc »

Madame le Maire rappelle :

La situation est critique au Maroc, suite au séisme de magnitude 7 qui a secoué le pays le vendredi 8 septembre.

Face à cette catastrophe, le Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) a instantanément activé sa cellule de crise, offrant un soutien total et sans réserve aux autorités marocaines.

Devant l'ampleur des besoins, le GSCF demande une subvention sous l'intitulé "URGENCE MAROC". Cette contribution est essentielle pour assurer une action durable visant à aider les communautés marocaines dans cette période difficile.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de ne pas répondre à cette sollicitation

► Vote : à main levée « NON » à l'unanimité des membres présents ou représentés

5. Présentation de la borne médicale « Médadom »

Madame le Maire rappelle qu'elle avait reçu, le 19.07.2023 avec les élus de la commission « Médicale », la société « Médadom » pour l'installation d'une borne de téléconsultation intégrant les équipements et matériels particuliers associés au terminal, à disposition de la population.

Considérant que la situation médicale devient de plus en plus préoccupante pour la population locale,

L'installation de cette borne permettrait aux administrés de consulter sous 15 minutes un médecin en vidéo-consultation.

Le coût de cette prestation serait :

- location borne pour 240 € HT/mois pour un engagement 36 mois = 8 640 € HT (avec possibilité d'une subvention).

Madame le Maire et la commission « Médicale » pensent que cette solution permettrait de répondre à certains besoins.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve cette piste de télémédecine comme solution complémentaire et autorise Madame le Maire à entreprendre des négociations.

► Vote : unanimité des membres présents ou représentés

Par ailleurs, le Conseil Municipal sollicite Madame le Maire de reprendre contact avec M. Bartassot, pharmacien de Molinet, pour lui proposer une rencontre avec les élus de la commission « Médicale », afin de lui présenter le projet « Médadom ». La présence des infirmières serait la bienvenue et souhaite son avis avisé sur la situation médicale pour Molinet et les environs.

Madame le Maire contactera aussi le pharmacien de Le Donjon, qui a une borne médicale dans son officine et qui pourrait apporter des informations sur son fonctionnement.

V – Urbanisme

1. Cession d'un terrain communal

Madame le Maire rappelle qu'elle avait été sollicitée pour une demande de cession d'un terrain communal, déjà évoqué lors de la séance du 24 juillet 2023.

Cependant, le Conseil Municipal attendait une confirmation par écrit, celle-ci a été reçue en Mairie, le 4 août 2023.

En effet, Madame Sophie Machillot souhaiterait acquérir la parcelle communale cadastrée AA 42 de 458 m² ainsi qu'une partie de la parcelle AA 40, celles-ci jouxtant la sienne, au lieu-dit « le Péage ». Le découpage, le bornage de la parcelle AA 40 et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- fixe un prix de vente 1€/m²

► Vote : unanimité des membres présents ou représentés

Le CM souligne que la parcelle AA 40 devra être bien clôturée car elle se trouve en bord de route.

- ✚ *Pour information* : Madame la Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner :
 - Vente par la Communauté de communes « le Grand Charolais » au profit de l'Etat via VNF
 - ↳ Bâtiments situés « 49 route de Digoïn », parcelle cadastrée AH n°59

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur cette vente.

- Les archives « Poterie de la Broche » sont dans les locaux vendus, Madame le Maire a pris contact avec la Direction des Archives Départementales pour envisager le tri et la conservation de ces documents.

VI – Questions Diverses

1. Etude de faisabilité d'autoconsommation photovoltaïque collective patrimoniale, en vue notamment d'alimenter la station d'épuration communale.

Afin de répondre et compte tenu de la spécificité du projet, le SDE 03 va lancer très prochainement une consultation publique pour le choix d'un bureau d'études spécialisé, chargé d'élaborer cette étude de faisabilité.

Dès que celui-ci sera retenu, une réunion sera organisée pour un engagement rapide de la mission.

2. Tarifs Accueil de Loisirs – Année 2023

La commission « Accueil de Loisirs » a fixé les tarifs suivants appliqués depuis le 4 septembre 2023 :

- ↳ **PERISCOLAIRE** (plage d'accueil matin et/ou soir)
- Tranche 1 : de 0 € à 24 000 € → **1, 30 €**
 - Tranche 2 : de 24 001 € à 36 000 € → **1, 35 €**
 - Tranche 3 : de 36 001 € et + → **1, 40 €**

↳ **MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES**

Facturation à l'heure (0,00357 % du revenu annuel) en fonction des heures de présence de l'enfant

- De 0, 30 € à 1, 32 € de l'heure + **3, 60 €** si repas

Un supplément tarifaire pourra être appliqué en fonction des sorties proposées sur ces périodes.

Ces modes de tarifications sont déterminés tout en respectant la réglementation CAF et en fonction du revenu de la famille.

3. Projet de station-service A79.

Madame le Maire communique la réponse de la préfecture sur le projet de station-service de Total Lagarde :

« Monsieur Séraphin Asensio, Adjoint au chef de bureau de l'environnement et de l'utilité publique a pu remonter à la source concernant les terrains visés par le projet de station-service de Total Lagarde, situés dans le périmètre de la commune de Molinet.

Le dernier gestionnaire de ces terrains était la société APRR (via ALIAE pour l'A79).

D'après les indications d'APRR, les parcelles concernées font partie des mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité du projet A79, dans le cadre de la séquence ERC (éviter, réduire, compenser).

Ils ne sont pas possibles et ne peuvent être utilisés pour le projet Lagarde ».

Madame le Maire souhaite reprendre contact avec Lagarde et reprendre une autre sollicitation pour ce projet.

Le Conseil Municipal a été informé :

- De la réponse de M. Bruno Rojouan, Sénateur de l'Allier, sur la proposition de loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de « zéro artificialisation nette » au cœur des territoires.
- De la réponse de M. Christophe Béchu, Ministre de la Transition Ecologique, à M. Yannick Monnet, Député de l'Allier sur l'application du « zéro artificialisation nette » compatible avec le développement des territoires ruraux.
- Que Mr et Mme Paul Vernisse ont accepté d'acquiescer à 1 500 € la parcelle entière cadastrée AH 9, située 17 rue de la Broche, de 437 m², y compris le bâtiment, propriété de la « section de la Broche » → poursuite de la procédure : les électeurs de la section « AH - la Broche » seront invités à voter à la Mairie, le dimanche 3 décembre 2023, afin de donner leur avis sur le projet de cession à Mr et Mme Paul Vernisse.
- De la réponse de VNF sur l'importante fuite d'eau imputée au canal sur le lieu-dit « la Montagne » entraînant une dégradation de la voirie.
- Que prochainement, il y aura l'élection du nouveau Conseil Juniors.

Mme Carvalho quitte la séance à 22 h 10 puisque cette question concerne un membre de sa famille :

- Le CM fait le point sur la fermeture annoncée du Bar-Tabac-Presse, samedi 30 septembre 2023.

Madame le Maire rappelle que les vœux du Maire auront lieu le vendredi 12 janvier 2023 à partir de 18 h 30.

<p>Le Maire Annie-France MONDELIN</p>  	<p>Secrétaire de Séance Yohan CUISSINAT, CM</p> 
--	--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **vingt-deux heures et vingt-six minutes.**